



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 décembre 2025
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2026

2-5 février 2026, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud
(2026-2030)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	12
Annexe	
A. Results and Resources Framework for South Africa (2026-2030)	14



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. L’Afrique du Sud est à la croisée des chemins : ayant l’économie la plus diversifiée et la plus industrialisée d’Afrique et étant dotée d’importantes ressources naturelles, elle représente un véritable tremplin pour la croissance et l’intégration régionale. Le pays est un acteur d’envergure mondiale, de par son statut de membre du mécanisme de coopération « BRICS Plus », du Groupe des 20 (G20) et de l’Union africaine, et joue un rôle de premier plan dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Communauté de développement de l’Afrique australe. Il possède une solide culture démocratique et des institutions démocratiques bien ancrées. Cependant, les inégalités profondes, le taux de chômage des jeunes record, les contraintes budgétaires et la fragilité des coalitions politiques risquent d’éroder ces progrès. Les trois problèmes avec lesquels le pays est aux prises, à savoir la pauvreté, le chômage et les inégalités, sont aggravés par les chocs climatiques, les problèmes de gouvernance et l’érosion de la confiance publique. Ce contexte politico-économique fait que la croissance inclusive, les réformes de la gouvernance et la résilience face aux changements climatiques sont des priorités nationales urgentes.

2. L’Afrique du Sud possède l’un des systèmes de protection sociale les plus complets au monde, couvrant plus de 45 % de la population, et a réalisé d’importants progrès dans l’élargissement de l’accès à l’éducation, à la santé et aux services essentiels depuis 1994. Les engagements ambitieux qu’elle a pris, à savoir atteindre l’objectif de zéro émission nette d’ici à l’horizon 2050 et mettre en place des institutions de gouvernance climatique mondialement reconnues, comme la Commission présidentielle sur le climat, démontrent un fort potentiel d’action climatique fondée sur les droits et d’industrialisation verte.

3. Cependant, les progrès de l’Afrique du Sud sont caractérisés par des facteurs profondément interconnectés, les dimensions suivantes se renforçant les unes les autres : les questions sociales, l’économie, la gouvernance, l’énergie et le climat. Cette situation est aggravée par l’évolution de la dynamique géopolitique, la diminution de l’aide publique au développement et la réduction du potentiel d’exportation en raison des droits de douane. Plus de 55 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté¹, les femmes étant touchées de manière disproportionnée (58 % contre 52 % des hommes), et les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés dans le Limpopo (67 %) et le Cap-Oriental (65 %)². La croissance du produit intérieur brut (PIB) est toujours plus lente que l’accroissement de la population ; en 2025, elle devrait se situer entre 0,5 % et 1,5 %, ce qui est bien inférieur au niveau requis pour la réduction du chômage et de la pauvreté. Les inégalités restent parmi les plus élevées au monde, avec un coefficient de Gini de 0,63³. La concentration des richesses est extrême : les 0,1 % les plus riches de la population contrôlent 25 % de la richesse nationale⁴. Le chômage atteint des niveaux critiques, 60,9 % des jeunes, 35,9 % des femmes et 42,8 % des femmes qui n’ont pas fait d’études supérieures étant sans emploi, contre 37 % des hommes. Même parmi

¹ Banque mondiale, « Macro Poverty Outlook for South Africa », 2024. Groupe de la Banque mondiale, Washington. Disponible à l’adresse suivante : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099543204082419105>.

² Stats South Africa, « National Poverty Lines (2023) ». Disponible à l’adresse suivante : <https://www.statssa.gov.za/publications/P03101/P031012023.pdf>.

³ Banque mondiale, 2025. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.banquemondiale.org/ext/fr/country/southafrica>.

⁴ Chelwa, G., Maboshe, M., et Hamilton, D., « The Racial Wealth Gap in South Africa and United States », 2024. Disponible à l’adresse suivante : <https://doi.org/10.1080/09538259.2024.2318962>, p. 423 à 440.

les diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage chez les femmes est presque deux fois plus élevé que chez les hommes (15 % contre 8,9 %)⁵.

4. Les changements climatiques intensifient considérablement les vulnérabilités dans toute l'Afrique du Sud, les sécheresses, les inondations, les incendies de forêt et les vagues de chaleur ayant des répercussions disproportionnées sur les ménages pauvres ainsi que sur les femmes et les enfants, en particulier dans les provinces côtières. Ces perturbations environnementales menacent la sécurité alimentaire et hydrique, la stabilité énergétique et la résilience des infrastructures, aggravant les problèmes structurels du pays que sont la pauvreté, les inégalités et le chômage. Les ambitions climatiques de l'Afrique du Sud sont intégrées dans la version actualisée de ses contributions déterminées au niveau national, dans lesquelles elle vise une réduction accélérée des émissions et la réalisation de l'objectif de zéro émission nette d'ici au milieu du siècle. L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2025 a renforcé les obligations juridiques en matière de protection de l'environnement, en reconnaissant le droit à un environnement propre, sain et durable et en soulignant le devoir de précaution. Les zones riches en biodiversité, où 68 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, restent des points chauds de vulnérabilité, les femmes recevant moins de 15 % des revenus tirés de la conservation⁶. Le pays perd environ 129,6 millions de dollars par an à cause du commerce illégal d'espèces sauvages, un chiffre qui devrait atteindre 410,4 millions de dollars à l'horizon 2030. D'ici à 2040, jusqu'à 30 % de la biodiversité pourrait être perdue, les pertes annuelles étant chiffrées à plus de 756 millions de dollars, ce qui causerait des dégâts supplémentaires aux écosystèmes et aux moyens de subsistance, en particulier ceux des femmes et des jeunes⁷.

5. De plus en plus d'appels sont lancés pour que les infrastructures numériques soient considérées comme des biens publics, car elles sont essentielles à l'ouverture de débouchés économiques et à la garantie de l'accès des femmes, des jeunes et des populations marginalisées à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. La formation des enseignants et les investissements dans l'enseignement multilingue, des programmes scolaires modernes et les compétences professionnelles peuvent contribuer à préparer les jeunes aux nouvelles possibilités offertes par l'économie numérique et verte.

6. L'énergie est un autre secteur avec des problèmes clés et indissociables. La crise énergétique en Afrique du Sud, marquée par des délestages enregistrés sur plus de 250 jours en 2023 et une perte annuelle de PIB estimée à 6 %, continue d'éroder la productivité, les moyens de subsistance et la confiance des investisseurs. La stabilisation et la décarbonisation doivent prendre en compte la pauvreté énergétique persistante, qui touche encore près de 15 % des ménages, ainsi que les lacunes en matière d'accessibilité économique et d'infrastructures. Il est essentiel d'accélérer l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau, de multiplier les solutions hors réseau et de renforcer les compétences pour la transition énergétique juste. Le passage à une économie sobre en carbone doit garantir l'accès des communautés dépendant de l'exploitation du charbon à des moyens de subsistance alternatifs, par le jeu de la reconversion et du perfectionnement des compétences, en particulier des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes, afin de parvenir à une transition équitable et porteuse de transformations, qui ne laisse personne de côté. Comme le

⁵ Stats South Africa, « Gender Gaps persist in South Africa's Labour Market », 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.statssa.gov.za/?p=18668>.

⁶ South African National Biodiversity Institute (SANBI), 2019. « The Status of South Africa's Ecosystems and Biodiversity – Synthesis Report ». South African National Biodiversity Institute, Pretoria.

⁷ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 2024. « World Wildlife Crime Report – Trafficking in Protected Species ». Organisation des Nations Unies, Vienne.

montre l'évolution des discussions relatives aux contributions déterminées au niveau national, la sécurité énergétique passe par un bouquet énergétique équilibré qui favorise la multiplication des solutions renouvelables et à haut rendement énergétique et développe des chaînes de valeur minérales stratégiques, tout en créant des possibilités d'emploi et de participation économique pour les populations locales.

7. Les fractures économiques et sociales de l'Afrique du Sud sont profondément liées à la gouvernance et aux réalités spatiales. La faible efficacité des municipalités, la corruption, la desserte numérique limitée et les défaillances persistantes en matière de prestation de services perpétuent les inégalités et érodent la confiance du public, comme en témoigne la faiblesse record du taux de participation aux élections de 2024 (59 %). Si les niveaux de criminalité se sont améliorés au début de l'année 2025 (les meurtres ont diminué de 12,4 % et les atteintes aux biens, de 8,5 %), les violences fondées sur le genre restent omniprésentes, les infractions sexuelles et les viols ayant légèrement augmenté (hausse de 0,3 %). Ces insuffisances institutionnelles et en matière de gouvernance s'accompagnent d'un taux de chômage élevé, d'inégalités extrêmes et d'une insécurité hydrique et énergétique, qui mettent à rude épreuve la capacité de l'État à réagir efficacement. Les chocs écologiques, notamment les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, touchent de manière disproportionnée les communautés pauvres déjà mal desservies par des systèmes faibles. Collectivement, ces pressions interconnectées révèlent comment les insuffisances en matière de responsabilité, de capacité et de prestation de services renforcent l'exclusion et la stagnation, ce qui freine les progrès vers une croissance inclusive, la résilience et le développement durable.

8. L'Afrique du Sud a également été touchée par une baisse constante de l'aide publique au développement, qui est passée de 1,2 milliard de dollars en 2017 à moins de 800 millions de dollars en 2022⁸. Les versements d'APD ont continué à diminuer en 2024 et en 2025, en raison de la compression du budget des donateurs, d'une réorientation de l'aide vers les pays les moins avancés et de la hausse des dépenses mondiales consacrées à la défense dans un contexte de tensions géopolitiques. Cette contraction réduit davantage la marge de manœuvre budgétaire pouvant permettre d'apporter des solutions aux problèmes persistants tels que la pauvreté, les inégalités et l'adaptation aux changements climatiques. Avec moins de ressources concessionnelles, le pays doit compter de plus en plus sur les recettes nationales et le financement privé, qui restent limités et inégalement répartis. La baisse de l'aide publique au développement constitue donc un véritable obstacle à la pérennisation des acquis en matière de développement et au financement de transitions inclusives.

9. S'inspirant des principes de l'Initiative ONU80 (notamment la modernisation, la rationalisation des opérations et les changements structurels visant à améliorer l'efficacité), le PNUD contribuera aux trois priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui se renforcent mutuellement et qui s'alignent sur le plan national de développement à l'horizon 2030 et le plan de développement à moyen terme de l'Afrique du Sud pour la période 2024-2029. Ces priorités visent à faire progresser la transformation économique inclusive, la création d'emplois, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté structurelle et les inégalités ; à renforcer la gouvernance, l'application du principe de responsabilité, l'accès à la justice et la sécurité des populations ; à renforcer la résilience par l'action climatique, la réduction des risques de catastrophe et la gestion durable des ressources naturelles. Les priorités sont alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les trois directions de changement énoncées dans le Plan stratégique

⁸ Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2023. Rapport intitulé « Coopération pour le développement 2023 ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.oecd.org/fr/publications/cooperation-pour-le-developpement-2023_83b806cb-fr.html.

du PNUD pour la période 2022-2025 : promouvoir la transformation structurelle grâce aux transitions verte, inclusive et numérique ; promouvoir une approche du développement humain fondée sur les droits humains, qui garantisse que personne n'est laissé de côté ; renforcer la résilience face aux incertitudes et aux risques systémiques.

10. L'évaluation indépendante du programme de pays pour l'Afrique du Sud a permis de tirer plusieurs enseignements pour le prochain programme de pays. On y a souligné l'importance de concevoir les projets en tenant compte, dès le départ, de leur transposition à une plus grande échelle et de prévoir des examens périodiques pour traiter les questions d'adaptabilité en dimension. Dans l'évaluation indépendante, il est également recommandé que le PNUD tire parti de son avantage comparatif, à savoir sa conception centrée sur l'être humain, sa capacité à rassembler les différentes parties prenantes, ses connaissances mondiales et son expérience en matière d'exécution de programmes, pour obtenir des résultats porteurs de transformations. En outre, il est recommandé à l'organisation de renforcer sa capacité à produire des données convaincantes et d'intensifier sa collaboration avec le Département du Trésor.

11. Les contributions du PNUD au Plan-cadre de coopération s'appuieront sur les investissements du précédent programme de pays dans la formation professionnelle des jeunes, les innovations, la professionnalisation des services publics et l'élargissement de l'inclusion numérique et financière au profit des populations marginalisées. Le nouveau programme de pays renforcera ces efforts en plaçant la transposition à une plus grande échelle et la durabilité au cœur de sa conception. Une approche de renforcement des systèmes sera appliquée à l'ensemble des interventions programmatiques, un équilibre étant assuré entre le renforcement des capacités axé sur l'être humain et le développement des capacités institutionnelles. Cela donnera plus de poids aux contributions du PNUD, renforcera les liens entre les réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération et créera de nouvelles possibilités de programmation conjointe et de collaboration avec les entités des Nations Unies et les autres acteurs du développement présents dans le pays (y compris les acteurs bilatéraux et multilatéraux, et ceux de la société civile).

12. Le PNUD tirera parti de sa position particulière d'intégrateur, de relais de connaissances et d'organisateur du développement dans le système des Nations Unies pour apporter son concours à la réalisation des objectifs du programme. S'appuyant sur son savoir-faire en matière de réformes politiques et institutionnelles, de financement durable et de gouvernance porteuse de transformations, le PNUD contribuera à promouvoir la transformation économique inclusive. Il jouera un rôle moteur stratégique et fournira des services consultatifs techniques pour renforcer l'application du principe de responsabilité dans les institutions et promouvoir une plus grande participation des citoyens. En outre, il facilitera les partenariats multipartites et jouera un rôle de rassembleur pour faire avancer la transition énergétique juste de l'Afrique du Sud et les initiatives de résilience climatique. Il fera fond sur les initiatives existantes, dont le Partenariat pour une transition énergétique juste entre l'Afrique du Sud et l'Allemagne, ainsi que le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, le Danemark et l'Union européenne (UE). Ce partenariat vise à étendre le réseau électrique sud-africain, en y ajoutant plus de 14 000 kilomètres de nouvelles lignes de transmission d'ici à 2032⁹.

13. Dans le cadre du programme de pays, une stratégie cohérente et basée sur le portefeuille est adoptée pour atteindre les objectifs de transformation économique et

⁹ Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2025. « Growth Opportunities through Renewable Energy ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.bmz.de/en/news/press-releases/kfw-loan-benefits-german-and-south-african-companies-258524>.

de résilience face aux changements climatiques et à la nature. Cette stratégie repose sur des capacités de gouvernance solides et une attention délibérément accordée à l'inclusion, à l'égalité des genres et à l'emploi des jeunes. Le PNUD applique ses principes normatifs des droits humains et de l'égalité des genres, ainsi que le principe consistant à ne laisser personne de côté pour apporter des solutions aux problèmes du pays et mettre à profit les possibilités à exploiter. Les populations marginalisées des townships et les autres groupes vulnérables seront privilégiés afin de promouvoir l'égalité et l'inclusion. En recourant à la réflexion systémique, le PNUD établit un lien entre les problèmes hérités du passé et les problèmes actuels afin de trouver des solutions capables de transformer la société. Cette approche a été confirmée après de longues consultations avec différentes parties prenantes, y compris les institutions de l'État, la société civile, le monde universitaire, les acteurs philanthropiques, les femmes et les jeunes, lors de l'élaboration d'une offre stratégique du PNUD pour l'Afrique du Sud.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le programme proposé s'appuie sur une théorie du changement qui reconnaît l'interconnexion et l'interdépendance des problèmes de développement de l'Afrique du Sud. L'amélioration du système de gouvernance est le point d'ancrage d'une industrialisation inclusive et verte, ainsi que de la protection du capital naturel et du renforcement de la résilience. Par ricochet, cela a des conséquences directes sur la croissance économique inclusive, la création d'emplois durables et l'élargissement de l'accès aux services, tout en atténuant les risques liés au climat et à la nature. La théorie du changement encourage la transformation des systèmes pour la réalisation des objectifs suivants : une croissance inclusive, des communautés économiquement dynamiques et résilientes, une gestion durable et la valorisation de l'actif naturel.

15. L'approche systémique du PNUD éclairera la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et l'ajustement des interventions. Les portefeuilles constitueront une base solide sur laquelle reposera la manière dont le système dans son ensemble gèrera les interventions interdépendantes englobant les services consultatifs, l'exécution de programmes et les solutions de financement. Ce programme de pays s'appuie sur une approche fondée sur les droits humains qui sous-tend sa théorie du changement, laquelle sera réexaminée tout au long de l'exécution. Pour la réalisation de l'objectif visé, deux changements transformationnels doivent être opérés :

- i) Économie et gouvernance inclusives – changement axé sur le partage des richesses et la transformation de l'économie et de la gouvernance ;
- ii) Climat, nature et résilience – changement axé sur l'action climatique, la valorisation des richesses naturelles et la résilience.

Les voies permettant de réaliser ces changements supposeront la prise de mesures complémentaires dans deux domaines :

- i) Des marchés productifs et inclusifs qui génèrent des emplois et des revenus. Le renforcement des petites et moyennes entreprises, des entreprises locales et des chaînes de valeur permettra d'élargir l'accès au financement, aux compétences et aux marchés. Cela permettra également de stimuler la productivité, de créer des emplois de qualité, en particulier pour les femmes et les jeunes, et de réduire l'exclusion économique.
- ii) Des systèmes efficaces et résilients face aux changements climatiques qui renforcent la confiance, améliorent les prestations et réduisent les risques. Le renforcement des capacités institutionnelles, de la transparence et de la faculté d'adaptation favorisera la confiance des investisseurs et des citoyens tout en

améliorant la prestation de services. La transposition à une plus grande échelle des solutions positives pour la nature et des mesures d'adaptation au climat permettra de réduire les risques économiques et sociaux, de protéger les communautés et de créer de la valeur grâce à la restauration, aux énergies renouvelables et aux technologies propres.

Ensemble, ces voies se renforcent mutuellement. Des marchés productifs créent des débouchés économiques inclusifs, tandis que des systèmes efficaces et résilients face aux changements climatiques garantissent que ces débouchés sont offerts de manière durable, équitable et en toute confiance. Ces réalisations supposent une stabilité macrobudgétaire, une volonté politique de mener des réformes, un dialogue social sur les transitions justes et l'orientation économique, ainsi qu'un accès prévisible aux financements à des conditions concessionnelles.

16. Le bureau du PNUD en Afrique du Sud structurera son programme en deux portefeuilles complémentaires représentant les principales voies tracées pour un changement porteur de transformations. Chaque portefeuille comprendra un ensemble de programmes bien connus des partenaires et des investisseurs, ce qui permettra une cohérence stratégique, des possibilités de financement mixte et une gestion adaptative des interventions interconnectées. Dans le même temps, le PNUD complètera le soutien politique au niveau local par des programmes consacrés aux provinces et des programmes par zone afin de s'attaquer aux disparités locales, d'obtenir des résultats concrets au profit des communautés et de générer des modèles évolutifs qui équilibrent le soutien politique en amont et les actions programmatiques en aval.

17. Le premier portefeuille met l'accent sur l'économie inclusive et la transformation de la gouvernance. Il sera exécuté au moyen d'une approche intégrée qui associe la création de richesses, la transformation économique et la gouvernance économique en tant que moteurs du développement inclusif qui se renforcent mutuellement. Cette approche favorise une croissance compétitive et équitable en réduisant les risques liés aux investissements, en renforçant les capacités de production et en reliant les entreprises et les travailleurs aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. Parmi les priorités, on peut citer le renforcement des compétences et le développement des petites et moyennes entreprises, le renforcement des écosystèmes d'entreprises des townships et des zones rurales, la promotion des industries vertes et numériques, et l'amélioration de la préparation à l'exportation dans le cadre de la ZLECAf, sans oublier l'élimination des obstacles structurels liés à la logistique, aux normes, aux compétences et à l'accès aux fonds de roulement.

18. La gouvernance économique est le principal catalyseur : elle renforce les capacités institutionnelles, les systèmes d'intégrité, les cadres réglementaires et la gestion des finances publiques afin de réduire le risque d'investissement et d'assurer une prise de décisions transparente et responsable dans la gestion des ressources. L'aide portera également sur les infrastructures numériques et la gouvernance électronique, l'objectif étant d'améliorer la transformation économique et la prestation des services publics. Le programme applique une approche fondée sur les droits humains et le principe consistant à ne laisser personne de côté, en accordant une attention particulière aux politiques et programmes inclusifs qui donnent plus de moyens d'action aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, et aux personnes handicapées.

19. L'exécution est ancrée dans un modèle d'écosystème mettant en harmonie les gouvernements nationaux et provinciaux, les institutions de financement du développement, le secteur privé, les entités des Nations Unies et les partenaires de développement. Les principaux partenaires sont le Ministère du développement des petites entreprises, le Ministère du commerce, de l'industrie et de la concurrence, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation, le Ministère de la

gouvernance coopérative et des affaires traditionnelles, les municipalités, la Commission de la fonction publique, l'entité chargée des enquêtes spéciales et l'association des collectivités locales d'Afrique du Sud. Parmi les autres partenaires figurent des banques commerciales, des institutions de financement du développement, telles que Gauteng Enterprise Propeller, la Development Bank of Southern Africa (DBSA), l'Agence de développement et de financement des petites entreprises, l'Industrial Development Corporation, l'Union européenne, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), FinDev Canada et l'African Credit Opportunities Fund (ACO3) de Ninety One, des fondations philanthropiques, des acteurs du secteur privé et des entités des Nations Unies (en étroite coordination avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies) telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le programme des Volontaires des Nations Unies (programme VNU), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les interventions cibleront les petites et moyennes entreprises, les coopératives, les townships et les entreprises informelles, ainsi que les start-ups dans les secteurs vert et numérique, et le secteur de l'agriculture de pointe, tout en investissant dans les jeunes et les femmes par le truchement des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, des universités et des centres d'innovation.

20. Le deuxième portefeuille met l'accent sur l'action climatique, les richesses naturelles et la résilience. Il considère les atouts naturels de l'Afrique du Sud, à savoir la biodiversité, les minéraux et l'énergie, comme des leviers de croissance durable. Cela consiste à gérer la biodiversité, à allouer des crédits en faveur de la biodiversité, à valoriser les minéraux critiques et à améliorer les mécanismes de financement de l'action climatique. Le portefeuille vise à renforcer l'infrastructure écologique et les services écosystémiques, à élargir les approches fondées sur la nature et à accélérer les mesures d'adaptation et de transition juste alignées sur les engagements nationaux et les obligations mondiales. En outre, il mettra au point des réserves de projets pouvant faire l'objet d'investissements dans les marchés du carbone et de la biodiversité, et renforcera les mesures de réduction des risques de catastrophe écologique et de résilience des communautés (l'accent sera mis sur le climat, l'eau et l'énergie), en ciblant les entités gouvernementales pertinentes, les communautés locales dans les régions névralgiques de la biodiversité et les municipalités vulnérables aux changements climatiques. Ce portefeuille fera fond sur le programme sud-africain de transition énergétique juste, qui vise à développer les énergies renouvelables en renforçant les réseaux essentiels par l'énergie solaire et éolienne, et à atténuer les effets des changements climatiques grâce à une coopération mondiale¹⁰. Le PNUD collaborera également avec la GIZ, le programme « Accelerator Coal Transition » des Fonds d'investissement climatiques, qui encourage le leadership et la participation des femmes dans les transitions charbonnières, et la Banque mondiale

¹⁰ Département du Trésor d'Afrique du Sud, KFW Development Bank, 2025. « German Cooperation concludes a Euro500 million public policy loan to support the Just Energy Transition via KFW Development Bank ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.treasury.gov.za/comm_media/press/2025/2025072801%20Media%20Statement%20-%20€500%20Million%20Public%20Policy%20Loan%20to%20Support%20the%20Just%20Energy%20Transition%20via%20KFW%20Development%20Bank.pdf (communiqué daté du 28 juillet 2025).

pour le déclassement de la centrale de Komati et sa reconversion en une installation d'énergie renouvelable¹¹.

21. L'exécution reposera sur des partenariats avec des entités nationales et infranationales, notamment le Ministère des forêts, de la pêche et de l'environnement, le Ministère des ressources minérales et de l'énergie, le Ministère de l'eau et de l'assainissement, le Ministère de l'électricité et de l'énergie, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la formation, le Centre national de gestion des catastrophes, le Conseil de développement des ressources humaines ; des organismes de conservation ; des partenaires intergouvernementaux et des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUDI, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Partenariat mondial pour l'eau et la Commission présidentielle sur le climat. Le financement et le soutien technique seront obtenus auprès de l'Union européenne, de la Fédération canadienne des municipalités, de l'initiative multidonateurs sur la transition énergétique juste (Gouvernement sud-africain, Union européenne, Gouvernement allemand et Coopération suisse), de la GIZ, de la JICA, la National Business Initiative et des fonds multilatéraux tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds de Kunming pour la biodiversité, pour la mise en œuvre des initiatives relatives au climat et à l'énergie et des initiatives fondées sur la nature, qui offrent des débouchés, réduisent les risques et favorisent la justice environnementale. Le PNUD alignera son portefeuille sur le plan de mise en œuvre de l'initiative relative à la transition énergétique juste, afin de préparer la main-d'œuvre à une économie verte en travaillant en étroite collaboration avec le Bureau des compétences, le forum consultatif national, le programme d'adaptation des compétences aux emplois et l'entité chargée de la gestion de l'initiative, ainsi que le Comité interministériel¹².

22. La programmation par zone ciblera des provinces et des districts triés sur le volet, où l'intersection entre les vulnérabilités économiques et environnementales est la plus critique, où les problèmes en matière de prestation de services sont les plus considérables et où les indices de développement humain sont les plus faibles. Les interventions conjointes avec d'autres entités des Nations Unies seront privilégiées dans les zones accueillant des initiatives de formation professionnelle et dans les régions à fort impact, comme le Cap-Oriental, le KwaZulu-Natal, le Mpumalanga, le Cap-Nord et le Limpopo, afin de porter au maximum les résultats obtenus.

23. Le PNUD s'appuiera sur son Pôle de financement durable pour l'Afrique, ses réseaux panafricains œuvrant en faveur des petites et moyennes entreprises, sa collaboration avec les commissions économiques régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, les innovations du secteur créatif, les Unipods, la gouvernance numérique et la valorisation du capital naturel, pour produire des connaissances au niveau régional et offrir des solutions adaptées à l'Afrique du Sud. La collaboration avec le programme VNU permettra d'exploiter le potentiel du volontariat pour faire progresser l'exécution du programme de pays tout en tirant parti d'offres mondiales telles que la Promesse climatique, l'Initiative pour le financement de la diversité biologique et les cadres de financement

¹¹ Gouvernement canadien, 2025. Relations Canada-Afrique du Sud. Disponible à l'adresse suivante : https://www.international.gc.ca/country-pays/south_africa-afrique_sud/relations.aspx?lang=fr.

¹² Gouvernement sud-africain. « Deputy President Paul Mashatile: Launch of the Just Energy Transition Skills Desk, Advisory Forum and Multi-Donor Initiative ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.gov.za/news/speeches/deputy-president-paul-mashatile-launch-just-energy-transition-skills-desk-advisory> (discours prononcé le 29 août 2025).

nationaux intégrés, l'Engagement pour la Nature et l'initiative « infrastructures publiques numériques ».

24. L'Afrique du Sud joue un rôle central dans la promotion de l'intégration régionale et un rôle de premier plan dans la Communauté de développement de l'Afrique australe, s'appuyant sur sa puissance économique, ses capacités institutionnelles et sa tradition de gouvernance démocratique pour être le moteur du progrès collectif. Ayant l'économie la plus importante et la plus diversifiée de la région, elle est une plaque tournante du commerce, des investissements et du développement industriel, dont dépendent les chaînes de valeur régionales et les infrastructures transfrontalières. Son leadership en matière de médiation pour la paix et la sécurité, de transition vers les énergies renouvelables et de commerce intra-africain renforce la stabilité et la compétitivité de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En alignant les priorités nationales, telles que l'industrialisation verte, la transition énergétique juste et la transformation numérique, sur le programme plus large de la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Afrique du Sud sert non seulement de point d'ancrage à la coopération régionale, mais renforce également l'intégration continentale dans le cadre de la ZLECAf. Le programme fera fond sur cette position particulière pour promouvoir les programmes continentaux et mondiaux, et pratiquer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le cadre de programmes transfrontaliers et d'échanges de connaissances afin de porter au maximum les résultats.

25. Le rôle du PNUD vis-à-vis des autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement est de mettre à profit ses avantages comparatifs en matière de financement du développement, de modèles de croissance inclusive, de gouvernance et d'écosystèmes d'innovation, renforçant ainsi les efforts collectivement menés pour atteindre les objectifs de développement durable. En intégrant les enseignements répertoriés et en établissant des boucles de rétroaction solides avec les parties prenantes nationales, le PNUD garantira l'appropriation du programme par le pays, sa durabilité et le maintien de sa pertinence dans un contexte de développement dynamique.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le PNUD reconnaît que le contexte du développement en Afrique du Sud est très dynamique, influencé par l'évolution de la situation politique du pays, les changements économiques mondiaux et les risques climatiques. Il faut alors une approche de gestion adaptative qui utilise des données en temps réel, la cartographie des réalisations, des exercices de prospective stratégique et des tableaux de bord numériques de suivi et d'évaluation pour suivre de près l'état d'avancement et l'impact de l'exécution. La résolution concertée des problèmes permettra de faire face aux risques émergents et d'exploiter les possibilités.

27. La programmation environnementale est exposée à divers risques, dont les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations et les incendies de forêt ; les chocs climatiques ; la résistance du secteur industriel aux réglementations et à la taxe carbone ; la perte de biodiversité ; une faible application des politiques environnementales ; des investissements limités en matière d'infrastructures durables ; la marginalisation potentielle des groupes autochtones et vulnérables. En réponse, le PNUD contribuera à la gouvernance intégrée des ressources, renforcera les mesures d'adaptation aux changements climatiques, encouragera les moyens de subsistance durables grâce à des initiatives d'emplois verts et aidera à réaliser des réformes institutionnelles alignées sur l'Initiative ONU80, les contributions déterminées

au niveau national de l'Afrique du Sud, l'Accord de Paris, l'Agenda 2063, le Cadre mondial de la biodiversité et les objectifs de développement durable.

28. La réalisation des objectifs du programme nécessite une gestion prudente des différents risques et l'exploitation stratégique des nouvelles possibilités. La théorie du changement recense les principaux risques, notamment la résistance potentielle aux réformes portant sur la gouvernance de la part de groupes d'intérêt ; la faiblesse des infrastructures numériques, en particulier dans les zones rurales et périurbaines ; la corruption à différents niveaux ; l'instabilité politique pendant les périodes électorales ; la baisse de la confiance du public dans les systèmes de gouvernance ; la désinformation ; les cybermenaces ; un financement insuffisant ; le risque d'une exécution fragmentée des programmes des entités des Nations Unies. Le PNUD renforcera les mécanismes d'atténuation de la désinformation et tirera parti de solutions telles que l'intelligence artificielle, ainsi que de la volonté politique ancrée dans le Gouvernement d'unité nationale. Il renforcera également sa collaboration avec ses partenaires afin de combler les lacunes éventuelles en matière de financement et de redéfinir les priorités des interventions, le cas échéant.

29. Pour faire face à ces risques et les atténuer, le PNUD fournira des conseils pratiques et une assistance technique pour le développement des infrastructures de gouvernance numériques et la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités axées sur la transparence, la responsabilité, l'éducation civique et électorale, et les mesures de lutte contre la corruption. Le PNUD organisera également des programmes d'éducation civique et des dialogues politiques multipartites impliquant le secteur privé, les municipalités, la société civile et les institutions gouvernementales, afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance. Des initiatives de validation de principe pouvant être transposées à une plus grande échelle seront mises en œuvre au titre de la stratégie de mobilisation des ressources. Dans le cadre de ses mesures d'atténuation des risques, le PNUD fera un tour d'horizon prospectif et investira dans la planification de la prospective stratégique.

30. Le PNUD s'engage à appliquer rigoureusement ses normes sociales et environnementales et son mécanisme d'application du principe de responsabilité afin de déterminer, de contrôler et d'atténuer les risques de manière proactive. Grâce à l'intégration de ces normes, les interventions de l'organisation ne se contenteront pas d'atténuer les effets négatifs, mais elles contribueront activement à assurer la durabilité, l'inclusion et l'équité dans l'ensemble des efforts de programmation.

31. Le PNUD mettra en place une série d'instruments de programmation allant au-delà des projets de développement habituels afin de garantir l'efficacité des résultats. Les plans de lancement de projets, les documents de portefeuille et les mécanismes de collaboration rendront les interventions adaptables et rapides, permettant ainsi de prendre en compte les priorités émergentes et de faire face aux problèmes imprévus. Les services de développement, qui englobent des capacités de conseil technique, renforceront les institutions et amélioreront la résilience.

32. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD appliquera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en menant des activités d'assurance conjointes visant à garantir une utilisation optimale des ressources, à atténuer les risques de manière proactive et à maintenir la souplesse permettant de faire face à l'évolution des contextes. En application des arrangements de reconnaissance mutuelle, il se servira des accords à long terme conclus par d'autres entités des Nations Unies et continuera à collaborer avec le programme VNU pour assurer l'efficacité de la prestation de services et une exécution des programmes dans les délais impartis.

33. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte

au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

34. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale pourra être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

35. Le contrôle de l'exécution portera essentiellement sur les indicateurs de l'exécution des produits, l'objectif étant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats énoncés dans le Plan-cadre de coopération et le programme de pays. Les indicateurs au niveau du système permettront de suivre de près la dynamique et les risques systémiques globaux. Le PNUD soutiendra les mécanismes nationaux de données, notamment Statistics South Africa (Stats South Africa), le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation et les cadres sectoriels de suivi et d'évaluation, et se servira de ces sources pour rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution du programme de pays. Pour garantir l'application du principe de responsabilité, un conseil de programme de pays sera mis en place et coprésidé par le (la) Directeur(trice) général(e) du Département de la planification, du suivi et de l'évaluation.

36. Dans le cadre du contrôle de l'exécution, des outils numériques de retour d'information seront utilisés, et on procédera à un suivi géospatial et à des évaluations périodiques des bénéficiaires. Les examens annuels du portefeuille serviront de base à la gestion adaptative et à la redéfinition des priorités. Les évaluations indépendantes comprendront des évaluations de portefeuille et des examens thématiques (création d'emplois pour les petites et moyennes entreprises, réformes portant sur la gouvernance, réalisations relatives au climat et à la nature), ainsi que des évaluations du programme de pays à mi-parcours et en fin de cycle. Les enseignements retenus seront partagés dans le cadre de dialogues politiques et d'échanges Sud-Sud et serviront à éclairer les décisions de gestion et l'élaboration des programmes à venir.

37. Des approches de suivi, d'évaluation et d'apprentissage axées sur les résultats seront appliquées pour permettre un suivi régulier des progrès, générer de nouvelles connaissances pour une exécution adaptative du programme, faciliter les mesures correctives et favoriser une prise de décision fondée sur des données probantes tout au long de la durée du programme. Les systèmes de suivi et d'évaluation s'aligneront sur le cadre de résultats du Plan-cadre de coopération et sur les priorités, politiques et plans de développement du pays. Les activités de suivi reposeront sur des indicateurs de résultats et d'exécution des produits dérivés des mécanismes nationaux de données, assortis de niveaux de référence et de cibles annuelles définis dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

38. La collecte des données se fera en partenariat avec Stats South Africa, le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation, et des établissements universitaires. Les données ventilées par genre et par zone géographique seront privilégiées afin de recenser les disparités régionales et de suivre de près les

réalisations en matière d'inclusion dans les townships urbains, les provinces rurales et les établissements informels.

39. Lorsque des données nationales sont indisponibles, obsolètes ou insuffisamment ventilées, en particulier par genre, âge, zone géographique ou handicap, le PNUD collaborera avec les entités des Nations Unies et des partenaires de développement tels que la Coopération technique allemande au développement pour renforcer l'écosystème national de suivi et d'évaluation. Il s'agira notamment de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale d'évaluation et de collaborer avec des partenaires multilatéraux tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les commissions régionales de l'ONU. Les sources nationales de données et d'analyse, telles que celles produites par Stats South Africa, le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation et les entités sectorielles chargées du suivi, serviront de base principale pour le suivi des contributions du PNUD aux résultats nationaux en matière de développement.

40. Pour promouvoir l'apprentissage et la production de connaissances, le PNUD organisera régulièrement des séances de réflexion, des tables rondes et des dialogues politiques avec ses interlocuteurs gouvernementaux, ses partenaires de développement et la société civile. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront mises à profit pour la mise en commun de bonnes pratiques et d'innovations en matière de mécanismes de données et d'évaluation.

41. Afin de promouvoir la responsabilisation, 5 % du budget de chaque projet seront alloués aux fonctions de suivi, d'évaluation et de communication, ces ressources contribueront également à assurer une dotation suffisante en personnel et le renforcement des capacités. Le programme consacrera 15 % de son budget à l'intégration de la prise en compte des questions de genre et à l'obtention de résultats axés sur le genre.

42. Grâce à ces approches, le PNUD contribuera à un développement fondé sur des données probantes, fera mieux appliquer le principe de responsabilité et renforcera les capacités nationales en matière de suivi du développement durable et d'établissement de rapports en la matière. Cela favorisera l'élaboration de politiques fondées sur des données, l'application du principe de responsabilité, l'appropriation du programme par le pays et la résilience, tout en rendant les progrès en matière de développement inclusifs et durables.

Annexe A

Results and Resources Framework for South Africa (2026-2030)

NATIONAL PRIORITY OR GOAL: Medium Term Development Plan Priority 1: Drive inclusive growth and job creation (Related to SDGs 1, 2, 5, 8, 9, 10)				
COOPERATION FRAMEWORK (OR EQUIVALENT) OUTCOME INVOLVING UNDP: Outcome 1: Equitable and Sustainable Livelihoods Improved for all through Inclusive Economic Growth and Job Creation				
RELATED STRATEGIC PLAN OUTCOME: ¹³ Outcome 1: Structural Transformation Accelerated, Particularly Green, Inclusive and Digital Transitions.				
COOPERATION FRAMEWORK OUTCOME INDICATOR(S), BASELINES, TARGET(S)	DATA SOURCE AND FREQUENCY OF DATA COLLECTION, AND RESPONSIBILITIES	INDICATIVE COUNTRY PROGRAMME OUTPUTS (including indicators, baselines targets)	MAJOR PARTNERS / PARTNERSHIPS FRAMEWORKS	ESTIMATED COST BY OUTCOME (US\$)
<p>Indicator 1.1: Percentage of people living below the food poverty line. Baseline: 50% (2023 Pietermaritzburg Economic Justice and Dignity Group (PMBEJD)) Target (2030): 25% Data Source: Living Conditions Survey, Stats SA</p> <p>Indicator 1.2: GDP Growth Baseline: 1.1% (2024) Target: 3% Data Source: Stats SA</p> <p>Indicator 1.3: Gini Coefficient Baseline: 0.63 (2025) Target: 0.58 (2030) Data Source: Stats SA</p>	<p>Data Source: Municipal innovation hubs, DSBD databases, Enterprise Surveys (World Bank), SEDFA, Stats South Africa, Treasury, INFF platform, Provincial Treasury reports.</p>	<p>Output 1.1: Productive and Inclusive Markets Expanded through MSMEs and Local Enterprises</p> <p>Indicator 1.1.1: Number of SMEs supported in productive and inclusive value chains (agriculture, manufacturing, green economy, and services) (IRRF:3) Baseline: 600 SMEs (2025) Target: 4,000 SMEs (2030) Baseline: 30% women (2025) Target: 45% women (2030) Baseline: 45% youth (2025) Target: 60% youth (2030) Baseline: 0.01% (2024) persons with disabilities (PWD) Target 2% PWD (2030)</p> <p>Indicator 1.1.2: Number of township-based enterprises supported through digital innovation (IRRF: 6.1.1.B) Baseline: 10,000 enterprises (2025) Target: 40,000 enterprises (2030) Baseline: 30% women (2025) Target: 50% women (2030) Baseline: 45% youth (2025) Target: 60% youth (2030) Baseline: 0.01% (2024) PWD Target 2% PWD (2030)</p> <p>Indicator 1.1.3: Volume of private capital leveraged through UNDP-led blended finance mechanisms (IRRF: 6.1.1.B) Baseline: \$10 million (2025) Target: \$50 million (2030)</p>	<p>SEDFA, DSBD, National Youth Development Agency (NYDA), private sector foundations (e.g. MTN Group, Microsoft, Mastercard), DFIs (e.g. DBSA), UNCDF, UNV, commercial banks. National Treasury, DPME, World Bank, Municipalities, COGTA, Digital Council Africa, Township Economy Partnership Fund, Youth Employment Service (YES) Initiative, Harambee, BMZ (GIZ and KFW)</p>	<p>Regular: \$1.1M Other: \$15M</p>
	<p>Data Source: NYDA, Sector Education and Training Authority (SETA), labour survey data</p>	<p>Output 1.2: Enhanced Human Capital, Skills and Capabilities for Innovation, Employment and Livelihoods</p> <p>Indicator 1.2.1: Number of youth and women (including not in education, employment or Training (NEET)) completing future-oriented skills programmes (digital, green, entrepreneurial), aligned to labour market demand. disaggregated by gender, age group and disability.</p>	<p>DHET, SETAs, Department of Science, Technology, and Innovation (DSTI), BMZ (GIZ and KFW), EU, SECO, National Business Initiative, private sector partners,</p>	<p>Regular: \$0.3M Other: \$5M</p>

¹³ The CPD development predates the endorsement of the Strategic Plan, 2026-2029. The results framework will be aligned subsequently.

		<p>Baseline: 500 <i>participants</i> (2025) Target: 4,000 <i>participants</i> (2030) Baseline: 40% <i>women</i> (2025) Target: 50 % <i>women</i> (2030) Baseline: 40% <i>youth</i> (2025) Target: 60 % <i>youth</i> (2030) Baseline: 0.01% (2024) <i>PWD</i> Target: 2% <i>PWD</i> (2030)</p> <p>Indicator 1.2.2: Percentage of participants gaining employment or self-employment. Baseline: 30% (2025) Target: 80% (2030)</p>	Presidential Youth Employment Initiative	
	<p>Data Source: Government service access surveys, Government Communications and Information System (GCIS) Tracker, Good Governance Africa Index, Development Indicators, State Information Technology Agency (SITA), STATS South Africa, Presidency, Department of Home Affairs (DHA), Department of Communications and Digital Technologies (DCDT), Human Sciences Research Council (HSRC).</p>	<p>Output 1.3: Digital capability strengthened for enhanced delivery of economic and social services.</p> <p>Indicator 1.3.1: Number of government services enhanced with digital capability (IRRF: E1) Baseline: 1 (2025) Target: 15 (2030)</p> <p>Indicator 1.3.2: Proportion of township and rural enterprises reporting improved access to and use of digital-enabled services. Baseline: 12% (2025) Target: 60% (2030)</p>	Presidency, Department of Public Service and Administration (DPSA), COGTA, DCDT, GovTech, CSOs, UNV, German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), GIZ, Centre for Public Service Innovation (CPSI), SITA	<p>Regular: \$0.4M Other: \$5.3M</p>
	<p>Data Source: Auditor-General reports, DPME M&E reports, National Treasury, World Bank.</p>	<p>Output 1.4.: Institutional capabilities, integrity and anti-corruption preventive systems strengthened at both national and sub-national levels for enhanced public service delivery, transparency, accountability and reduced illicit financial flows.</p> <p>Indicator 1.4.1: % of municipal entities with functioning financial management and revenue management instruments, and anti-corruption and consequence management measures Baseline: 20% (2025) Target: 60% (2030)</p> <p>Indicator: 1.4.2: Number of measures in place at national level to prevent illicit financial flows Baseline: 1 (2025) Target: 5 (2030)</p>	The Presidency, Auditor-General, National Treasury, SALGA, Federation of Canadian Municipalities, Corruption Watch, Public Protector, Public Service Commission, SIU, UNODC	<p>Regular: \$0.4M Other: \$6M</p>

NATIONAL PRIORITY OR GOAL: Medium Term Development Plan Priority 3: Build a capable, ethical, and developmental state <i>(Related to SDGs 7, 12, 13, 14, 15)</i>				
COOPERATION FRAMEWORK (OR EQUIVALENT) OUTCOME INVOLVING UNDP: Outcome 5: Sustainable economic growth and resilient livelihoods enabled through environmental stewardship and ecosystem-based approaches				
RELATED STRATEGIC PLAN OUTCOME: ¹⁴ Outcome 5: Resilience Built to Respond to Systemic Uncertainty and Risk.				
COOPERATION FRAMEWORK OUTCOME INDICATOR(S), BASELINES, TARGET(S)	DATA SOURCE AND FREQUENCY OF DATA COLLECTION, AND RESPONSIBILITIES	INDICATIVE COUNTRY PROGRAMME OUTPUTS <i>(including indicators, baselines targets)</i>	MAJOR PARTNERS / PARTNERSHIPS FRAMEWORKS	ESTIMATED COST BY OUTCOME (US\$)
<p>Indicator 5.1: Climate change vulnerability index Baseline: 0.395 Target: 0.360 Data Source: Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) Green Book, Stats South Africa</p> <p>Indicator 5.2: Number of national and local disaster risk reduction strategies adopted by South Africa (Domesticated indicator) Baseline: 1 National, 140 Municipalities Target: Updated National, (all 257 municipalities) Data Source: COGTA NDMC</p> <p>Indicator 5.3: Proportion of jobs created through the expansion and implementation of environmental sectors. Baseline: 5% Target: 10% Data Source: Stats South Africa</p>	<p>Data Source: DFFE, CSIR, World Wide Fund for Nature South Africa (WWF-SA) reports.</p>	<p>Output 2.1: Stewardship or investment in biodiversity and ecological infrastructure strengthened for ecosystem protection and climate resilience.</p> <p>Indicator 2.1.1: Hectares of land under stewardship (ecosystem protection) Baseline: 18,000 ha (2025) Target: 200,000 ha (2030)</p> <p>Indicator 2.1.2: Number of aquatic systems (rivers, wetlands and strategic water source areas (SWSAs) sustainably managed for water security. Baseline: 2 (2024) Target: 10 (2030)</p> <p>Indicator 2.1.3: Number of communities and direct beneficiaries benefiting from ecosystem-based approaches (stewardship, adaptation, and sustainable livelihoods) Baseline: 30 communities (2025) Target: 60 communities (2030) Baseline: 50% women (2025) Target: 55% women (2030) Baseline: 5% youth (2025) Target: 10% youth (2030)</p>	<p>DFFE, LandCare, rural cooperatives, IUCN, GEF, Global Biodiversity Framework Fund (GBFF), GCF, SGP</p>	<p>Regular: \$0.4M Other: \$26M</p>
	<p>Data Source: SANBI, DFFE reports, DBSA reports and National Treasury reports</p>	<p>Output 2.2: Access to climate and nature finance expanded and responsible market instruments increased to mobilize resources for sustainable, inclusive development.</p> <p>Indicator 2.2.1: Number of green/sustainability financing instruments developed, supported, or issued. Baseline: 4 (2024) Target: 10 (2030)</p> <p>Indicator 2.2.2: Amount of nature and climate finance mobilized through UNDP-supported mechanisms and initiatives. Baseline: \$5M (2024) Target: \$150M (2030)</p>	<p>SANBI, DFFE, GEF, GCF, UNEP, BIOFIN, Climate Investment Fund, JET Skills Desk, JET Multi Donor Initiative (EU, BMZ, Swiss Cooperation and SA Government-Ministry of Higher Education)</p>	<p>Regular: Other: \$5M</p>

¹⁴ The CPD development predates the endorsement of the Strategic Plan, 2026-2029. The results framework will be aligned subsequently.

	<p>Data Source: DFFE, CSIR, DMRE, South African National Energy Development Institute (SANEDI), municipal level report.</p>	<p>Output 2.3: Local adaptation, mitigation, and energy efficiency measures strengthened to enhance disaster preparedness and climate resilience nationwide.</p> <p>Indicator 2.3.1: Number of municipalities capacitated to implement local adaptation and mitigation plans. Baseline: 0 (2025) Target: 10 (2030)</p> <p>Indicator 2.3.2: Number of energy efficiency solutions deployed at sub-national level. Baseline: 2 (2025) Target: 5 (2030)</p> <p>Indicator 2.3.3: Number of national and sub-national institutions supported to implement disaster risk reduction strategies (IRRF: 1) and early warning systems (IRRF: 3.1.2) Baseline: 1 (2022) Target: 4 (2030)</p>	<p>DFFE, PCC, DEE, SANEDI, GEF, NDMC, Federation of Canadian Municipalities, World Bank</p>	<p>Regular: \$0.4M Other: \$14.5M</p>
	<p>Data Source: DTI/DMRE reports, mining council data, DFFE, SANBI, DMRE, SANEDI, municipal level report. Stats South Africa, Water Research Commission (WRC).</p>	<p>Output 2.4: Local beneficiation of natural wealth and assets (critical minerals and water) enabled to increase domestic value-addition and support sustainable livelihoods.</p> <p>Indicator 2.4.1: Number of policy or industrial frameworks on local beneficiation developed and tested. Baseline: 0 (2025) Target: 4 (2030)</p> <p>Indicator 2.4.2: Level of domestic value-addition to support livelihoods Baseline: 0 (2025) Target: +25% (2030)</p> <p>Indicator 2.4.3: Number of communities directly benefiting from selected SWSAs. Baseline: 0 (2025) Target: 10 (2030)</p>	<p>DMRE, IDC, Mintek, mining associations DFFE, PCC, SANEDI, GEF, SGP, Water Boards, SALGA, DWS, WRC, WWF, and Catchment Management Agencies</p>	<p>Regular: \$0.2M Other: \$5M</p>